REGISTRE NUMERIQUE

by Publilégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Participation du public par voie électronique dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB)

Rapport généré le 02/04/2026 à 10h14
Nombre de contributions : 19

Volume 1/1

@1 - Denis - Sanary-sur-Mer
Date de dépôt : Le 03/03/2026 à 09h18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Biodiversité
Contribution : Bonjour, Le plan est très peu développé sur les aspects biodiversité, pourtant les enjeux sont impactants. Je ne prendrait qu'un exemple, qui concerne une espèce invasive. Les ratons laveurs colonisent une grande partie du nord de la France et finiront par atteindre notre agglomération. Ces animaux vont nécessiter des adaptations qu'il faudrait anticiper, comme par exemple le changement de toutes les poubelles pour rendre leur ouverture difficile pour les ratons laveurs. Ne pourrait-on pas développer les actions concernant la biodiversité avant le prochain plan ? Par avance merci de votre réponse.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@2 - Vincent - Le Beausset
Date de dépôt : Le 03/03/2026 à 15h25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ECOBUAGE
Contribution : Il ne semble être fait nulle part mention de la pratique de l'écobuage sur nos communes. Cette pratique est pourtant strictement encadrée, et reconnue depuis longtemps comme une nuisance importante concernant la qualité de l'air, génère l’émission de quantités importantes de composés cancérigènes et de particules fines, sans parler de la perte de biomasse . Des alternatives existent pourtant : mise en déchetterie pour recyclage, ou broyage sur place permettant d'entretenir les sols et favoriser la présence des micro organismes indispensables à leur vie. Malgré l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2025 qui interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département , et mentionne plus particulièrement "qu'il est interdit, en tout lieu du département du Var, de brûler à l’air libre les déchets, y compris les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises", elle est mise en œuvre, au su et au vu de tous, de manière totalement abusive par nos concitoyens des communes concernées. Une période de sensibilisation, suivi d'une réelle mise en œuvre de mesures de verbalisation conduisant au respect de cette interdiction semble nécessaire.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@3 - QUENARD Jean - Sanary-sur-Mer
Date de dépôt : Le 05/03/2026 à 15h17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation du public au PCAET
Contribution : Bonjour, La priorité dans notre région ensoleillée et de faire appel à l'énergie solaire. Celle-ci ne doit pas altérer l'environnement et le choix des bâtiments et des toits de particuliers semblent le plus approprié. Pour les particuliers, le choix de l'autoconsommation semble préférable. En effet pour un cout de 600€ , il est possible de produire 1KW /heure avec 2 panneaux solaires et sans frais d'installation en plug & play. Ne surtout pas distribuer d'aide, celle-ci serait perverse et ferait augmenter les couts d'installation en provoquant une forte demande artificielle. Pour les transports, la nécessité de créer des navettes de gare en gare (de Bandol à Sanary) me parait indispensable. Ces navettes assez fréquentes permettent de relier les gares plus importantes de Marseille et de Toulon. (et bien sûr les villes pour le travail) Elles permettent au passage de desservir des places importantes de nos villes (port, marché ,centre médical, camping, etc..) Le partage entre les 2 villes et les organismes privés permettent des économies. Bien que l'eau ne soit pas au programme, il est indispensable que chaque maison récupère les eaux de pluie pour arroser et pour le nettoyage extérieur. Ces retenues d'eau limitent les risques d'inondation. Je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer en espérant que chacun puisse bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Bien cordialement.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@4 - Ravat Sandrine - Sanary-sur-Mer
Date de dépôt : Le 07/03/2026 à 08h28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la végétation sur les propriétés privées, et lors de l'achat des parcelles
Contribution : Bonjour , Je vis à Sanary sur mer et je vois de plus en plus disparaître les arbres présents sur les parcelles privées dans le cadre de la revente des terrains constructibles et des changements de propriétaire , idem sur les clôtures de séparation de terrain qui passe de végétal à béton + surévaluation pvc = Nous devrions pourvoir mettre un place , un système de préservation des sites, en protégeant des arbres sur les parcelles , et en privilégiant les haies végétal (source de vie) pour les eco systèmes Le biais financier étant le nerf de la guerre , pourquoi pas valoriser les achats en baissant le prix de vente ou en bonus sur la survie de la végétation .. Il existe des associations qui permettent de protéger les arbres dans une parcelle dans le cadre de changement de propriétaires, informer et communiquer sur de cette possibilité de préservation , est aussi importante voir indispensable dans un monde ou la terre est les arbres ont un coût et non pas une valeur

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@5 - Sacher Michel - Sanary-sur-Mer
Date de dépôt : Le 09/03/2026 à 17h09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Risque naturel submersion marine
Contribution : Les trois communes littorales, fortement urbanisées en bord de mer (plages, port), et qui, de ce fait, présentent des voie de circulation dans des zones d'altitude très faibles, sont concernées par l'aléa submersion marine, dans un contexe de changement climatique qui tend à une élévation du niveau de la mer : L’effet de dilatation thermique seul contribuerait à une hausse du niveau de la mer Méditerranée, comprise entre 45 et 60 cm à la fin du XXIe siècle (référence GREC SUD). Il semble important d'intégrer cet aléa dans le diagnostic territorial et envisager des aménagements pour protéger ces zones. Le changement climatique, dans ces conditions, augmente l'érosion des plages et falaises et met en danger certaines zones du territoire. Par ailleurs, pour ces mêmes zones littorales, il n'est fait aucune mention du risque de tsunami en Méditerranée (études "ALDES" du BRGM/CEA de 2011). Cette étude faisait rérérence en particulier à 2 communes de la CASSB : Bandol et Sanary (plus Six-Fours).

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@6 - Sacher Michel - Sanary-sur-Mer
Date de dépôt : Le 10/03/2026 à 12h55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Inondation - Incendies de Forêt
Contribution : Les risques majeurs ne sont pas directements liés au PCAET, mais les conséquences de ces risques peuvent impacter durablement l'environnement, le climat, la qualité de l'air. Des passerelles doivent donc être établies... Inondations Les récents évènements climatiques et les prévisions pour les prochaines années concernant les pluies intenses méditerranéennes montrent que le territoire de la CASSB est particulièrement concerné (même s'il ne paraît pas "critique" dans le diagramme de la page 113). En cas de précipitations intenses, les infrastructures peuvent être durement touchées, en particulier le réseau d'assainissement (unitaire, séparatif ?) et certaines STEP. Il est important de modéliser les conséquences de ce type d'évènement qui peuvent être catastrophiques (29 morts le 15 juin 2010 dans la vallée de l'Argens, avec conséquences durables : modification de l'utilisation de l'espace). Incendies de Forêt Le Var dans son ensemble est très sensible aux FdF. La BDIFF montre des cartes (et des données) inquiétantes dans un contexte de changement climatique. L'Arrêté Préfectoral du 26 septembre 2025 (débroussaillement) apporte des précisions importantes concernant le territoire, sa mise en oeuvre peut impacter le présent PCAET (cohérence stratégique avec les documents cadres indirectement liés). Plans communaux de sauvegarde - RCSC/CCFF Toutes les communes de la CASSB sont soumises au risque FdF, certaines sont dans dans le PGRI... toutes les communes sont dans l'obligation de réaliser un Plan communal de sauvegarde (PCS). Dans le DDRM dosssier départemental des risques majeurs que la préfecture du Var a établi en 2025, il est indiqué que seules 2 communes ont un PCS de moins de 5 ans, et 4 communes ont un PCS de plus de 10 ans (ou non réalisé). Un traail est à faire par les communes ; un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) pourrait être envisagé à l'échelle de l'Agglo. Les réserves communales de sécuité civile (RCSC) doivent être promues par rapport aux CCFF (comités communaux feu de forêt). Elles peuvent avoir un rôle majeur (d'information) dans la prise de conscience de la population sur la réservation du territoire, du climat, des pollutions...

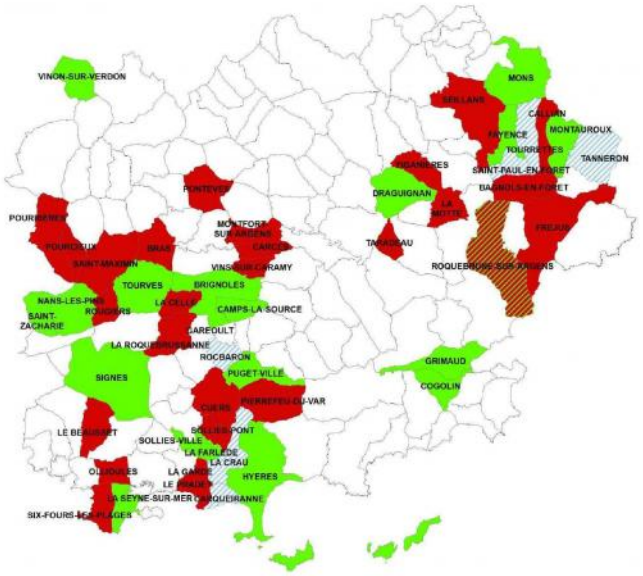
Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@7 - Sacher Michel - Sanary-sur-Mer
Date de dépôt : Le 11/03/2026 à 11h32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Agriculture
Contribution : Je considère que la promotion de l'agriculture est un peu insuffisante dans le document. Plutôt que de promouvoir les fermes photovoltaïques, la lutte contre la déprise agricole, contre les friches agricoles, doit être encouragée. Il est bien de dire dans le diagnostic (page 53) que le photovoltaïque ne doit pas entrer en concurrence avec les terres agricoles. il est très bien de dire, dans le programme d'actions (page 45), qu'il faut promouvoir les ZAP. Une implication forte de l'interco est extrèmement importante afin, dans le PCAET, de contribuer à l'amélioration dans les domaines de climat, énergie, qualité de l'air, mais aussi pour la promotion de la "redécouverte" de pratiques vertueuses : circuits courts d'approvisionnement (marchés, cantines scolaires, EHPAD), production BIO, réappropriation des friches agricoles abandonnées (devenant parfois des stockages de déchets... ou des abris précaires), réouverture des chemins (accès en cas d'incendie), valorisation des paysages, etc. Je joins ici une carte, présentée par la chambre d'agriculture fin 2025 (30 octobre lors d'une formation pour commissaires enquêteurs), sur les ZAP du département. La CA et la SAFER semblent pouvoir s'impliquer fortement dans cette action.

Pièce(s) jointes(s) :

Dans le département du Var

- **Approuvées : 27 communes / 19 208 ha**
- En phase procédure administrative: 19 communes / 16 720 ha
- En projet: 6 communes



Mise à jour: Octobre 2025

@8 - Vacher Denis - Sanary-sur-Mer
Date de dépôt : Le 14/03/2026 à 15h39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Action biodiversité / réaliser dès maintenant un atlas de la biodiversité communale ou un inventaire de la biodiversité communale
Contribution : Dans la réponse à la région Sud concernant la biodiversité vous évoquez un futur plan climat qui prendra mieux en compte la biodiversité. Mais pour être précis dans les futures actions, il est nécessaire de disposer préalablement d’un Atlas de la Biodiversité Communale ou d’un Inventaire de la Biodiversité Communale. Ce type de document a pour objectif de mieux connaître la biodiversité de son territoire afin d’agir pour sa préservation, notamment face aux impacts de la modification du climat. Il est admis que plus la biodiversité est forte, plus le territoire est résilient. La Communauté d’Agglomération Sud Sainte Baume pourra bénéficier d’aides financières nationales (OFB) ou régionales. Elle peut aussi cibler des parties du territoire, qu’elle aura jugées prioritaires, comme par exemples les zones ripisylves. La réalisation d’un Atlas ou d’un Inventaire est aussi un moyen d’engager les populations dans la démarche, rendant les actions de l’Agglomération plus concrètes. Pour toutes ces raisons, il parait primordial de démarrer dès le présent Plan Climat la réalisation d’un tel document.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E9 - suivi
Date de dépôt : Le 18/03/2026 à 03h20
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Nous avons tenté une livraison ? replanifiez-la dès maintenant
Contribution : [images?q=tbn:ANd9GcSKmKmFuRcm3RSoGz4TmBuelcRuakK1oKPuDA&s] Reprogrammation de votre livraison Votre colis arrive ! ? Bonjour pcaet-sud-sainte-baume@mail.registre-numerique.fr, Nous souhaitons vous informer que notre première tentative de livraison n'a pas pu aboutir. Vous pouvez reprogrammer la livraison en choisissant l'option qui vous convient le mieux et en confirmant vos informations. Options disponibles : - • Point Relais® - Livraison sous 3 jours ouvrés - 0,93€ - • À domicile - Livraison sous 2 jours ouvrés - 1,20€ CHOISIR MON MODE DE LIVRAISON Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter notre centre d'aide ou à nous contacter directement. Notre équipe est là pour vous aider. Gérer mes préférences | Conditions d'utilisation | Politique de confidentialité

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E10 - suivi
Date de dépôt : Le 19/03/2026 à 01h55
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Nous avons tenté une livraison ? replanifiez-la dès maintenant
Contribution : [images?q=tbn:ANd9GcSKmKmFuRcm3RSoGz4TmBuelcRuakK1oKPuDA&s] Reprogrammation de votre livraison Votre colis arrive ! ? Bonjour pcaet-sud-sainte-baume@mail.registre-numerique.fr, Nous souhaitons vous informer que notre première tentative de livraison n'a pas pu aboutir. Vous pouvez reprogrammer la livraison en choisissant l'option qui vous convient le mieux et en confirmant vos informations. Options disponibles : - • Point Relais® - Livraison sous 3 jours ouvrés - 0,93€ - • À domicile - Livraison sous 2 jours ouvrés - 1,20€ CHOISIR MON MODE DE LIVRAISON Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter notre centre d'aide ou à nous contacter directement. Notre équipe est là pour vous aider. Gérer mes préférences | Conditions d'utilisation | Politique de confidentialité

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E11 - suivi
Date de dépôt : Le 22/03/2026 à 00h17
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Nous avons tenté une livraison ? replanifiez-la dès maintenant
Contribution : [images?q=tbn:ANd9GcSKmKmFuRcm3RSoGz4TmBuelcRuakK1oKPuDA&s] Reprogrammation de votre livraison Votre colis arrive ! ? Bonjour pcaet-sud-sainte-baume@mail.registre-numerique.fr, Nous souhaitons vous informer que notre première tentative de livraison n'a pas pu aboutir. Vous pouvez reprogrammer la livraison en choisissant l'option qui vous convient le mieux et en confirmant vos informations. Options disponibles : - • Point Relais® - Livraison sous 3 jours ouvrés - 0,93€ - • À domicile - Livraison sous 2 jours ouvrés - 1,20€ CHOISIR MON MODE DE LIVRAISON Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter notre centre d'aide ou à nous contacter directement. Notre équipe est là pour vous aider. Gérer mes préférences | Conditions d'utilisation | Politique de confidentialité

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E12 - suivi
Date de dépôt : Le 22/03/2026 à 02h42
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Nous avons tenté une livraison ? replanifiez-la dès maintenant
Contribution : [images?q=tbn:ANd9GcSKmKmFuRcm3RSoGz4TmBuelcRuakK1oKPuDA&s] Reprogrammation de votre livraison Votre colis arrive ! ? Bonjour pcaet-sud-sainte-baume@mail.registre-numerique.fr, Nous souhaitons vous informer que notre première tentative de livraison n'a pas pu aboutir. Vous pouvez reprogrammer la livraison en choisissant l'option qui vous convient le mieux et en confirmant vos informations. Options disponibles : - • Point Relais® - Livraison sous 3 jours ouvrés - 0,93€ - • À domicile - Livraison sous 2 jours ouvrés - 1,20€ CHOISIR MON MODE DE LIVRAISON Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter notre centre d'aide ou à nous contacter directement. Notre équipe est là pour vous aider. Gérer mes préférences | Conditions d'utilisation | Politique de confidentialité

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@13 - Jean-François - Sanary-sur-Mer
Date de dépôt : Le 27/03/2026 à 18h07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : déplacements réguliers en voiture et transports en commun
Contribution : Pour l’axe 2 (se déplacer et transporter autrement), en ce qui concerne les 2 objectifs suivants : * diminuer très sensiblement le recours à la voiture pour les trajets réguliers, * densifier l’offre de transports en commun, … il faut effectivement : * viser à rendre cohérentes entre elles les actions n° 5, 6 et 10. * travailler avec les entités voisines (TPM) ou nous englobant (PACA pour ZOU) * d’abord préciser les objectifs ponctuels visés, tels que par exemple : - diminuer le nombre de voitures venant stationner chaque jour (souvent pour le travail) à la gare de Ollioules-Sanary - dégonfler les bouchons vers ou en provenance de Toulon et Six-Fours en début et fin de journée de travail * repérer alors les lieux de résidence (centre-ville, quartiers périphériques), les horaires et les raisons des déplacements réguliers * à partir des éléments précédents, établir des trajets couvrant suffisamment ces territoires et des horaires réalistes (ce qui est loin d’être le cas par exemple pour le circuit n°3 de la navette Columbus allant à la gare de Ollioules-Sanary, et pour le bus ZOU n°885 allant à Bandol) * … quitte à faire aussi appel à un service communal ou une société (voire même une association) réalisant des trajets collectifs à la demande * et, enfin, oui, beaucoup communiquer dans les revues des communes et par voie de presse, communiquer sur ces changements indispensables pour nos modes de déplacement : en rappeler les raisons, et faire largement savoir les nouvelles solutions instaurées.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@14 - Carol - Le Beausset
Date de dépôt : Le 30/03/2026 à 23h25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ZAP et secteur avicole
Contribution : Je lis dans votre programme d'actions (axe4 adapter le territoire au changement climatique); action numéro 12 secteur avicole, que vous proposez de mobiliser les acteurs du vin de Bandol pour favoriser les pratiques vertueuses et l'adaptation au changement climatique. Comment prévoyez-vous de les mobiliser? Car si certains domaines viticoles se sont déjà posé les questions et réfléchissent à des réponses, d'autres suivent leurs objectifs de rendements et ignorent complétement le reste (biodiversité, impact sur la végétation, sur les sols, sur le ruissellement des eaux de pluies...) Arbres et arbustes proches des vignes sont radicalement éliminés , les anciennes restanques réservoir de biodiversité et d'espèces protégées sont détruites pour faire des parcelles aux normes pour les machines. Des tractopelles viennent déplacer la terre et former des talus et des parcelles en terrasse sur les pentes (Proche de mon lieu d'habitation,certains travaux ont duré plus de 2 ans...Pour quelle empreinte carbone?) La broyeuse passe sur les arbustes le long des parcelles peu importe la saison et des arrosages avec la pression sont fait pendant les journées chaudes de l'été y compris en période critique de sécheresse . Il y a aussi en ce moment même, passage de glyphosate dans les vignes pour supprimer l'herbe du printemps. Vous citez en exemple la commune du Beausset pour la création d'une ZAP. Sur le papier c'est bien mais dans la réalité la ZAP inclut (sur la zone du massif de l 'Abus) des parcelles de forêts anciennes . Un milieux où ont été recensé 53 espèces protégées. Où est la logique? A quoi sert l'ABC si personne n'en tient compte? Que fait le PNR ? Des domaines viticoles se sont précipités sur cet espace sauvage et ont défrichés 13 hectares . Tout ceci va totalement à l'encontre de ce que vous préconisez. Alors pourquoi cela arrive?

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@15 - Carol - Le Beausset
Date de dépôt : Le 30/03/2026 à 23h58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Zap et secteur viticole
Contribution : Je lis dans votre programme d 'actions (Axe 4 adapter le territoire au changement climatique) action numéro 12 secteur avicole, que vous proposez de mobiliser les acteurs du vin de Bandol pour favoriser les pratiques vertueuses et l'adaptation au changement climatique . Comment prévoyez-vous de les mobiliser? Car si certains domaines se sont déjà posé les questions et réfléchissent à des réponses, d'autres suivent leurs objectifs de rendements et ignorent complétement le reste (biodiversité, impacts sur la végétation , sur les sols, sur le ruissellement des eaux de pluie...) Arbres et arbustes proches des vignes sont radicalement éliminés, les anciennes restanques réservoir de biodiversité et d'espèces protégées sont détruites pour faire des parcelles aux normes pour les machines. Des tractopelles viennent déplacer la terre et former des talus et des parcelles en terrasse sur les pentes (Proche de mon habitation des travaux ont duré 2 ans Pour quelle empreinte carbone?) La broyeuse passe détruisant les arbustes proches des vignes peu importe la saison et des arrosages avec la pression sont fait pendant les journées chaudes de l'été y compris lors des périodes critiques de sécheresse Il y a aussi en ce moment même des passages de glyphosate dans les vignes pour supprimer l 'herbe du printemps . Vous citez en exemple le Beausset pour la création d'une ZAP . Sur le papier c'est bien mais dans la réalité la zap inclus (sur la zone du massif de l'Abus) des parcelles de forêts anciennes. Un milieux où ont été recensé 53 espèces protégées . Où est la logique? A quoi sert l 'ABC si personne n'en tient compte? Que fait le PNR ? Des domaines viticoles se sont précipités sur cet espace sauvage et ont défrichés 13 hectares . Tout ceci va totalement à l 'encontre de ce que vous préconisez . Alors pourquoi cela arrive?

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@16 - Arnaud - Le Beausset
Organisme : Les Citoyens Pour La Protection De L'Abus
Date de dépôt : Le 31/03/2026 à 19h18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Biodiversité / ZAP
Contribution : Le développement des vins de Bandol et, à plus grande échelle le développement des ZAP, ne peuvent se faire sans un réel travail en parallèle d'inventaire de la biodiversité. Le Parc Naturel Régional n’est, hélas, pas associé au processus d’élaboration des ZAP. Pour le cas concret du Beausset, le périmètre de la ZAP inclut le sommet forestier de l’Abus, pourtant constitué de forêts référencées comme “anciennes” par le PNR. Ces zones sont considérées à enjeu local fort de biodiversité dans l’Atlas de Biodiversité Communal. Ce document doit mieux être intégré dans les prises de décisions de l'aménagement territorial. Depuis l’année dernière, ce sont environ 13 hectares qui ont été impactés par des travaux ne tenant pas compte de la présence d’espèces protégées (information disponible dans l’ABC et dans une étude indépendante réalisée sur site l’année dernière faisant ressortir 53 espèces protégées). Plus de trente riverains et quinze associations ont déposé des plaintes et un collectif s’est créé (Les Citoyens pour la Protection de l’Abus). Ce sont au total 28 hectares de ce massif forestier sommital qui ont été intégrés dans la ZAP, ce qui dans un contexte de changement climatique et de forte érosion de la biodiversité semble être complètement anachronique. Ce projet va à l’encontre de l'adaptation au changement climatique sur de nombreux points : - La séquestration du carbone : Il est dit dans le document que “ le principal levier pour augmenter le potentiel de séquestration de carbone du territoire est la préservation des espaces forestiers et la lutte contre l’artificialisation des sols et le maintien des espaces naturels. “ Les sols de ces espaces forestiers stockent une grande quantité de carbone. Le défrichement puis le terrassement vont donc détruire ces capacités de séquestration du carbone. - La gestion de l’eau : Les espaces boisés sommitaux sont primordiaux dans la gestion des flux hydriques. Le sol forestier retient l’eau et assure un rôle tampon majeur en prévention des coulées de boue lors des phénomènes météorologiques majeurs. L’eau s'infiltre mieux dans le sol. Le sommet de l’Abus en est un exemple avec ses sources pérennes indispensables à la vie sauvage. Il est à noter aussi la pollution de cette réserve en eau par les pesticides. Une zone de captage est pourtant présente à proximité. - La préservation de la biodiversité : Ce projet c’est purement la mort de cet espace naturel. Une fois les arbres coupés, la température du sol va fortement monter, surtout l’été, et cela impactera la capacité de résilience du milieu naturel restant. Sans compter la forte ouverture du milieu au vent, ce qui accentuera les sécheresses. Les forêts anciennes sont pourtant un axe majeur d’action pour la préservation de la biodiversité locale. Ce cas concret illustre la nécessité d’établir des Atlas de Biodiversité Communaux qui permettent a minima d’identifier des zones à forte valeur environnementale afin d’établir des stratégies de préservation de ces milieux. Et surtout, si ces atlas existent, ils ne faut pas qu’ils soient rangés au fond d’un tiroir par les décisionnaires locaux…

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@17 - Lecompte Martial - Le Beausset
Organisme : Aspas
Date de dépôt : Le 01/04/2026 à 00h02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis PCAET
Contribution : Si globalement le diagnostic est cohérent, il existe de nombreuses lacunes notamment sur le problème de là ressource en eau compte tenu du réchauffement à venir et de l’augmentation de la fréquentation lié au tourisme. De même en ce qui concerne biodiversité. Les espèces protégées notamment ne sont pas répertoriées ni les forêts anciennes mises à mal sur Le Beausset par exemple (déboisement de forêts anciennes par certains viticulteurs).

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@18 - CAUNE Nathalie - Bandol
Organisme : Association BANDOL LITTORAL
Date de dépôt : Le 01/04/2026 à 10h32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Un document encore insuffisant mais nécessaire et qui devra mieux faire
Contribution : Notre avis est développé dans le document joint, dont en synthèse: Dans leurs avis respectifs, l'Etat et la Région ont fait en première lecture le constat de manques et d'insuffisances, notamment en ce qui concerne la vulnérabilité du territoire, ainsi que des fiches d'actions « dont le contenu se révèle très réduit et composé d'une majorité d'opérations de communication / accompagnement ce qui en limite la portée concrète." L'autorité environnementale n'a pas émis d'avis. Le mémoire en réponse apporte des compléments en étant plus explicite mais cette impression globale subsiste. Le curseur des actions reste faible concernant la mobilité, l'énergie ou les risque littoraux. Certaines actions se contredisent entre-elles, d'autres vont à contre-sens des pratiques observables localement et représentent des défis particulièrement ambitieux, voire irréalisables dans le seul temps du PCAET. Le document constitue néanmoins les ébauches d'une transition nécessaire, qui devra accélérer et se renforcer en rassemblant plus largement les acteurs du territoire. Sous réserve de la considération de notre avis, nous sommes favorables au PCAET.

Pièce(s) jointes(s) :

Bandol Littoral

CONSULTATION PCAET

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION BANDOL LITTORAL
A LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PCAET DE LA CASSB

MARS 2026

Les 7 axes du PCAET (Habitat, Mobilité, Tourisme, Adaptation climatique, Air et Energie) demandent une lecture complète. Pour rester dans le temps imparti de la consultation publique, nous avons choisi de faire un balayage avec des focus croisés sur nos thématiques (environnement et littoral) et livrons donc un avis associatif forcément subjectif et incomplet.

Le PCAET

Ce document –obligatoire– s'est imposé à la CASSB qui semble l'avoir fait sans convictions préalables. La plupart des 22 actions sont juste les déclinaisons des objectifs de divers plans et schéma nationaux ou régionaux appliqués au diagnostic local.

A l'exemple de l'Article 85 de la loi LOM qui fixe des obligations de résultats concernant les polluants atmosphériques …
> *« de réduction des émissions au moins aussi exigeant que le niveau national fixé dans le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) > pour respecter les normes de qualité de l'air dans les délais les plus courts possible, au plus tard en 2025.* »
… on voit bien là que l'ambition du document est surtout le fait du ruissellement du national au local. Mais après tout c'est déjà pas mal et on pourrait s'en satisfaire… sauf qu'au final, le document (qui devra être intégré dans les PLU) sans avoir priorisé ni porté de convictions fortes, fini par contenir des insuffisances et des contradictions.

Dans leurs avis respectifs, l'Etat et la Région ont fait en première lecture le constat de manques et d'insuffisances, notamment en ce qui concerne la vulnérabilité du territoire, ainsi que des fiches d'actions *« dont le contenu se révèle très réduit et composé d'une majorité d'opérations de communication / accompagnement ce qui en limite la portée concrète."*
L'autorité environnementale n'a pas émis d'avis.

Le mémoire en réponse apporte des compléments en étant plus explicite mais cette impression globale subsiste.
Du fait de ce rajout, le calendrier initial est ainsi largement dépassé qui fixe une consultation du PCAET fin 2025 pour une adoption fin 2025, mais qui sera vraisemblablement reporté à 2027.
Ce qui raccourcit d'autant la mise en œuvre du plan d'action supposé couvrir la période « PCAET 2024-2030 ».

INSUFFISANCES & CONTRADICTIONS

Pour rappel, de la synthèse du diagnostic : *« Le secteur des transports est le plus émetteur de gaz à effet de serre et le plus consommateur d'énergie sur le territoire de la CASSB. Le deuxième secteur le plus consommateur est celui du bâtiment (résidentiel et tertiaire). Il s'agit donc de deux secteurs à enjeux sur le territoire. Un autre enjeu est le mix des énergies renouvelables, qu'il s'agira de diversifier* »

C'est donc a priori sur ces 2 axes que les actions devraient être les plus significatives pour l'atteinte des objectifs !

Or le curseur des actions reste faible.
Les actions restent dans des grandes lignes pré-définies et des généralités :
> Pour l'HABITAT (Axe1) qui constitue quasiment un tiers de la consommation énergétique (29%) et dont le tertiaire ne représente que 11% : la seule action active (4.2 : "rénover") concerne seulement les bâtiments publics !
Le reste repose sur des actions floues : encouragements, accompagnements, et efficacité à la marge telles que

- *Favoriser la sobriété des usages*
- *Mener des campagnes pédagogiques*
- *Mettre en place un urbanisme exemplaire*

Des termes qui ne veulent pas dire grand-chose et sont difficilement traduisibles en objectifs chiffrés…

> Pour la MOBILITE dont le transport routier représente 54% de la consommation énergétique et 64% des émissions de gaz à effet de serre. Améliorer les transports en commun, évidemment - - L'ambition « *Augmenter l'usage du vélo* » s'impose également, même si l'on peut douter des effets produits en 4 ans sur les objectifs concrets de réduction d'émissions de CO2 et de l'atteinte de -35% ! Tout comme nous sommes sceptiques sur le résultat de la Sous-action 10.1 : *« Communiquer massivement sur les mobilités durable »* pour *Réduire de 14% les émissions de GES et de 27% les consommations d'énergie liées au transport routier par rapport à 2012 à horizon 2030* !

> Pour l'ENERGIE, la production locle d'énergie renouvelable est très majoritairement représentée par le solaire. Si l'intention de rabaisser les 42% du bois-énergie (émetteur de CO2) est compréhensible, vouloir la compenser en proposant de compenser avec notamment de la thalassothermie (inexistante dans les pourcentages) n'aura évidemment aucun effet sur les chiffres et la balance des émissions.

- zoom sur la Sous-action 18.7 : « *Développer la thalassothermie sur le littoral* » ?

Au-delà de la pertinence en termes d'efficacité de cette mesure, comment prétendre développer la thalassothermie alors même que l'action précédente prépare un recul potentiel des bâtis et des infrastructures littorales en fonction du risque d'érosion ? Ou bien cette ligne n'est-elle qu'un prétexte pour assurer une présence dérogatoire en front de mer de certaines structures menacées par le recul du trait de côte ?

> Pour les RISQUES LITTORAUX
L'Etat des lieux est par ailleurs très succinct concernant les différentes typologies littorales composants les 3 communes littorales, leur niveau de protection et leur mode de gestion, alors même qu'une action proposera concrètement une cartographie qui s'imposera à ces 3 PLU.
A noter aussi que la prise en compte obligatoire du SCoT comprend un volet Mer qui n'est pas mentionné… (ou alors on l'a loupé !)

Parmi les ACTIONS

Nous avons noté favorablement par exemple :
- le développement du compostage
- la mise à disposition de broyeurs pour les déchets vert.
- le remplacement de 25% du chauffage fuel, même si les moyens restent flous.

☞ **Sur la Qualité de l'AIR** :
Objectif stratégique de l'action 12 : « *contribuer à la réduction de 11% des émissions de GES du secteur agricole* »

Bandol Littoral

> Sous-action 12.2 : « *Valoriser les initiatives vertueuses, notamment en matière de viticulture* »
> Action n°22 : « *Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi* »
Sous-action 22.3 : « *Interdire le brulage des déchets verts dès 2030* ».

Là encore des défis de taille, qui vont à contresens de la réalité. Encore en ce mois de mars 2026, on a vu que le brûlage des sarments de vigne est une pratique qui perdure.
Idem pour les enjeux de protection des forêts et de leur rôle de stockage du CO2 : le PCAET semble ignorer les récents déboisements sans autorisations réalisés par des viticulteurs dans le bassin du Beausset ou est-ce un moyen d'y remédier ? Nous voulons y croire bien évidemment.

☞ **Sur l'enjeu du TOURISME**
On retrouve pêle-mêle les items les plus gourmands en termes d'émissions GES, de mobilités, d'accueil et de pressions sur les écosystèmes naturels, terrestres et maritimes. Les actions identifiées reposent sur de la sensibilisation, des campagnes d'informations, des démarches de labellisation (telles que Ports Propres).
Si on approuve la démarche d'un tourisme mieux réparti sur l'année pour éviter les pics de surfréquentation, en revanche la sous-action 11-5 dont « *Favoriser la voile par rapport aux bateaux à moteur* » nous laisse perplexe ! Plus qu'un défi cela semble quasiment une mission impossible, quand on sait que 85% des immatriculations de la région sont des bateaux à moteur. Une tendance lourde qui motive d'ailleurs le projet de modernisation du port de Bandol pour s'adapter à des unités plus grosses et gourmandes en hydrocarbures.

☞ **Sur les enjeux d'ADAPTATION au changement** climatique à proprement parler (Axe 4) :
On y retrouve indirectement des enjeux croisés de biodiversité, et de paysage.

> L'agriculture est bien abordée mais plus dans une priorité d'une baisse d'émissions des CO2 que sur la nécessité d'une meilleure résilience ou diversification des cultures, la viticulture étant essentiellement visée.
A noter que la ZAP du Beausset est citée en exemple alors que le déboisement apriori illégal qui y a été réalisé a fait l'objet d'au moins 3 plaintes (par un collectif riverain, la LPO et FNE Paca). Le développement des ZAP devra donc être mieux corrélé avec les enjeux de biodiversité et de paysages.
A ce titre, on pouvait s'attendre à une sous-action mettant en avant la réalisation souhaitable d'ABC (Atlas de biodiversité) communaux en parallèle au renforcement des trames vertes et bleues (action 13) et de la Sous-action 14.1 : *Préserver les espaces boisés du territoire*.

> L'enjeu de l'EAU également est abordé et bien développé en 5 sous-actions (de 15-1 à 15-5) mais avec certaines contradictions observées avec la réalité. La sous-action 15-5 *« Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes… et suivre la même démarche sur les bâtiments publics* » nous laisse perplexe également quand on connait le récent transfert du stade de Bandol et la construction d'un nouveau complexe dans le périmètre approché du Puits de Bourgarel, qui est aussi une zone inondable !

☞ **Sur les enjeux du rafraichissement de la ville**, nous applaudissons globalement l'action 13 : dont son « *Renforcer la végétalisation de la ville et la définition de la trame verte et bleue* », même si nous espérons que cette action ne se limitera aux communes dans le périmètre du PNR, pour s'étendre aux communes littorales.
Il est également souhaitable que la mise en trame d'îlots de fraîcheur complémentaires aux corridors écologiques se réfléchissent à partir de l'identification préalable d'ilots de chaleur urbains.
De plus, nous regrettons qu'il n'y ait pas mention d'une protection des jardins de particuliers, constitutifs des paysages urbains et menacés par l'urbanisation : un grand arbre stocke bien plus de CO2 et produit plus d'ombre gratuitement qu'une jeune tige de remplacement en cas d'abattage.
Dommage !

Et nous notons favorablement enfin sur l'un de nos cœurs de sujets !
☞**Sur la vulnérabilité du territoire** : l'Action n°17 : Recul du trait de côte
Sous-action 17.1 : « *S'adapter au recul du trait de côte en utilisant des solutions basées sur la nature, tout en les intégrant dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).* »
Même si elle ne dit pas son nom, il s'agit vraisemblablement de l'étude de la CLERTC, la carte locale d'exposition au recul du trait de côte (obligatoire pour les communes littorales inscrites au décret Erosion) dont on découvre ici qu'elle serait lancée pour un montant de 340 000€ financés par la Région Sud, d'après un calendrier prévu entre 2026 et 2030 !

NOTRE CONCLUSION

Un document qui va globalement dans le bon sens mais dans une politique des petits pas.
Des contradictions et des mollesses qui pourront néanmoins être compensées à termes avec la volonté durable de la CASSB de s'engager :
☞ *"Dans la continuité de sa démarche de transition écologique, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume souhaite s'engager dans le programme TETE –Territoires Engagés dans la Transition Écologique, porté par l'ADEME. Ce dispositif national vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre concrète de leurs stratégies climat-air-énergie, à travers*
- un cadre méthodologique,
- des outils de suivi et d'évaluation,
- un appui technique et financier. "
Pour
- " renforcer la gouvernance et la cohérence de son action publique "

La CASSB démontre là une volonté de mieux faire qui est encourageante et dans laquelle nous inscrivons notre propre volonté de contribution associative. Une telle transition d'adaptation doit s'ouvrir plus largement aux associations existantes du territoire, un relai de sensibilisation et de concertation insuffisamment identifiés dans les partenaires.

Dans la perspective d'une prise en compte de nos remarques, nous sommes favorables à ce document qui a le mérite de tracer des ébauches d'une adaptation qui devra rapidement se conforter.

@19 - Christian - Sanary-sur-Mer
Organisme : Je suis un particulier
Date de dépôt : Le 01/04/2026 à 23h45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Propositions diverse
Contribution : Contribution au PCAET Plan Climat Air Energie Territorial Pour contribuer à l'efficacité d'un tel plan, voici quelques propositions concernant principalement les communes littorales pour améliorer la qualité de l'air, le climat et dépenser moins d'énergie. Limiter l'urbanisation, surtout celle consacrée au Tourisme amenant soit des visiteurs à la journée de façon pléthorique, soit des vacanciers pour lesquels on consacre trop d'espaces d'hébergement au détriment de l'habitat local et de l'habitat social. Créer des espaces de circulation protégés qui permettraient la circulation des 2 roues non motorisés et des piétons d'un bout à l'autre de chaque commune et dans toutes les directions, en particulier vers les écoles et les lieux de sport et lieux culturels. Rendre gratuite l'autoroute afin de soulager les axes du bord de mer et des villes côtières et les axes parallèles à l'autoroute (ex : Ancien chemin de Toulon à Sanary). Cela permettrait d'en faire des routes moins dangereuse, praticables en 2 roues. Travailler avec les communes et Agglo voisines de la CASSB pour partager et harmoniser les solutions Créer des transports collectifs non polluants permettant de se déplacer des points éloignés de la ville (Gares, échangeurs d'autoroute) vers les centre ville ou les plages afin de ne pas réunir au bord de la plage les véhicules, source de pollution aérienne, sonore ou visuelle, même s'il s'agit de véhicules électriques. Créer des centres commerciaux de quartier permettant de faire ses courses à proximité sans prendre son véhicule personnel. Il en existe, mais trop peu. Produire plus de légumes et fruits sur place pour limiter les apports des régions plus ou moins éloignées et limiter les transports. Beaucoup de terres cultivables sont inutilisées. Travailler avec la SNCF à plus de fret et au développement des gares. (Moins de camions) Travailler avec ce transporteur pour améliorer les transports du quotidien : faire avancer le projet de navette St-Cyr/Carnoules prévu pour les années à venir, mais encore incertain. (Moins de voitures individuelles, même électriques) Associer plus largement le public, les usagers et habitants pour connaître les besoins, les usages et adapter les solutions. Harmoniser de nouvelles pratiques au niveau départemental, pour rendre cohérent chaque projet. Informer plus largement sur les consultations comme celle-ci. Il y a encore trop peu de contributions à mon avis. Merci.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.